



Information – Qualité de l'eau

Qualité de l'eau potable en 2025 – Commune de Gingins, réseau de distribution.
Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de sources. En cas de manque d'eau en provenance des sources, l'alimentation est assurée par le biais de la SAPAN (Société Anonyme pour le pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise), soit de l'eau du lac filtrée.

Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée (sauf en cas d'alimentation par la SAPAN).

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 10 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants) analysés n'est à signaler.

Thématique du chlorothalonil

La distribution de l'eau potable, denrée alimentaire, répond à des lois et directives en constante évolution et toujours plus restrictives. Depuis le 1er janvier 2020, une nouvelle directive concernant le chlorothalonil est entrée en vigueur. Dès lors, nous procédons une fois par année à l'analyse du réseau, afin de déterminer la présence ou non de métabolites (produits de dégradation) du chlorothalonil. Les résultats ont démontré que cette substance n'était pas présente dans les ressources et dans le réseau de distribution.

Dureté totale : 27.2°f, soit une eau assez dure

Température moyenne	9°C
Calcium	96 mg/l
Magnésium	7.9 mg/l
Sodium	>1.0 mg/l

pH	7.3
Chlorures	>1 mg/l
Nitrates	1.3 mg/l
Sulfates	>5.0mg/l

Remarques :

L'eau est une denrée alimentaire périssable. Elle se conserve très bien. Toutefois, après une absence prolongée, ouvrez vos robinets quelques instants, afin de purger vos conduites et les remplir à nouveau d'eau fraîche du réseau

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 022 369 92 25, Christian Pierrehumbert, technicien communal.

En cas de problèmes, fuites ou accidents, notre fontainier et installateur sanitaire agréé est : L'entreprise Claude Ravenel S.A., 022 369 17 29 / 079 723 58 89 / clauderavenel@bluewin.ch